

PRIX DE RECONNAISSANCE POUR **LES MEMBRES** D'OSSTF/FEESO

Vous trouverez des formulaires de mise en candidature remplissables et de plus amples renseignements à :

Prix André Lécuyer 03 11 Prix Jennifer MacLean en santé et sécurité

Prix du mérite 04 12 Prix John McNeil

Prix Bob Brooks 05 13 Prix Kelly Ann McKenzie

Prix du Comité des services 06 14 Prix Liz Barkley du statut de la femme

en langue française

15 Prix Nancy Warrener

Prix des communications 07

16 Prix Norm Snyder

Prix environnemental 08

Prix d'action politique en l'honneur de Wen-

Membre honoraire 09

17 del Fulton et Larry French

Prix James Forster

18 Prix de l'Exécutif provincial

des droits de la personne 10

19 Prix de la solidarité **NOUVEAU**





Le Prix André Lécuyer est décerné à un membre en reconnaissance d'une contribution exceptionnelle et de longue date à la croissance et au développement professionnels des autres Membres.

Critères

Le Comité des services éducatifs examinera les critères suivants au moment de décider des lauréates et des lauréats de ce prix :

- La capacité de la personne proposée à préciser les objectifs de l'énoncé de mission du Comité des services éducatifs :
 - Le Comité des services éducatifs a pour mission de favoriser et de promouvoir l'épanouissement professionnel des Membres d'OSSTF/ FEESO par l'entremise d'enquêtes et de recherches d'un œil critique sur les préoccupations en matière d'éducation et en offrant des directives, de l'information, des compétences et des ressources aux Membres et à la communauté en général.
- L'état de service et le leadership de la personne proposée (10 ans minimum) dans le processus et les activités de perfectionnement professionnel au niveau local, régional ou provincial.
- La participation de la personne proposée à des activités de perfectionnement professionnel, l'appui aux Membres pour un accès égal à la croissance professionnelle, les recherches ou activités pédagogiques (p. ex., création et prestation d'ateliers d'OSSTF/FEESO, organisation de PP aux niveaux local et régional, etc.).
- L'influence de la personne proposée à fournir des occasions importantes aux Membres de se rencontrer, de partager des idées et de réfléchir à des questions de préoccupations professionnelles.
- La démonstration par la personne proposée des attitudes et des pratiques qui incitent les autres à s'impliquer davantage au sein des services éducatifs.
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La date limite pour les candidatures à ce prix est le 31 janvier.

Prix du mérite

Un Prix du mérite peut être attribué par l'Exécutif provincial à un Membre qui, de l'avis de l'exécutif du district ou de l'Exécutif à OSSTF/FEESO, au niveau de l'unité de négociation/du district ou provincial. L'exécutif du district doit soumettre la candidature à l'Exécutif provincial.

Critères

Un Prix du mérite peut être approuvé pour un district au cours d'une même année pour chaque tranche de 500 Membres ou fraction majoritaire. Nonobstant ce qui précède, chaque district pourra faire demande pour un minimum de deux Prix du mérite par année.

- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La candidature doit être soumise bien avant la remise du prix.



Le prix Bob Brooks est décerné pour l'excellence des relations entre l'école et la communauté. Ce prix peut être d'OSSTF/FEESO, à un Membre du personnel ou un groupe de la Fédération. On encourage les candidatures provenant du personnel de l'école, des groupes communautaires ou de parents, des conseils étudiants ou d'autres personnes.

Critères

- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 1^{er} avril.

Prix du Comité des services en langue française

Le Prix du mérite du Comité des services en langue française reconnaît un Membre d'OSSTF/FEESO qui se démarque et s'implique dans l'épanouissement et la promotion de la langue française au sein d'OSSTF/FEESO. Dans leur milieu de travail, les candidates et candidats auront aussi contribué aux activités en français qui ont une incidence sur le système

Critères

La lauréate ou le lauréat de ce Prix doit respecter les critères suivants:

- Être Membre actif d'OSSTF/FEESO.
- Démontrer qu'il contribue à l'épanouissement et à la promotion de la langue française au sein d'OSSTF/ FEESO, à l'échelon provincial ou local (unité de négociation ou district)
- Démontrer qu'il contribue aux activités en français dans son milieu de travail qui ont une incidence sur le système éducatif.
- Tout Membre actif d'OSSTF/FEESO peut poser une candidature.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.

Prix des communications

Le Prix des communications reconnaît et célèbre les des personnes au cours de l'année civile écoulée.

Critères

Ce prix tient compte de toutes les formes de communication utilisées par une unité de négociation ou un district, notamment :

- Bulletins de nouvelles (imprimés et (ou) numériques)
- Médias sociaux (Facebook, Twitter, etc.)
- Site Web (articles d'information, images, interactivité)
- Autres initiatives créatives (bannières, campagnes publicitaires, panneaux de rassemblement)

Les soumissions seront examinées en fonction de divers critères, notamment:

- Contenu (professionnalisme, exactitude, actualité, pertinence)
- Créativité (style, mode, média)
- Quantité (variété, fréquence)
- Considérations particulières (taille de l'unité, région géographique, autres obstacles)

Toutes les candidatures doivent parvenir à temps et devront comprendre un résumé global des considérations qui précèdent et des exemples de travail dans le domaine des communications qui peuvent inclure l'adresse du site Web de l'unité de négociation/district, des photos ou des exemplaires électroniques des publications, les informations sur le compte de média social et (ou) des photos d'autres activités de communication.

- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.

Prix environnemental

ou d'un district qui illustre son dévouement à l'activisme

Le prix sera décerné chaque année à un Membre, une unité de négociation ou un district qui démontre de l'activisme écologique dans certains des domaines suivants :

- Sensibilisation face aux questions environnementales au sein de leur unité de négociation/district
- Sensibilisation face aux enjeux environnementaux en éducation
- Initiation et mise en œuvre de mesures visant à réduire l'empreinte écologique de leur unité de négociation/district
- Motivation des autres au sein d'OSSTF/FEESO afin de réduire l'impact sur l'environnement de leurs activités syndicales

Niveaux du prix pour l'unité de négociation/le district

- Sauge (bronze) L'unité de négociation ou le district a atteint au moins huit des objectifs de n'importe quelle catégorie du rapport « De petits pas vers un syndicat plus écologique. »
- Forêt (argent) L'unité de négociation ou le district a atteint au moins 16 des objectifs dans trois catégories différentes du rapport « De petits pas vers un syndicat plus écologique. »
- Émeraude (or) L'unité de négociation ou le district a atteint au moins 32 objectifs ou plus dans un minimum de neuf catégories du rapport « De petits pas vers un syndicat plus écologique. »
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, unité de négociation ou district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 15 avril.

Membre honoraire

Un Membre qui prend sa retraite qui a fait preuve d'un service et d'un engagement exceptionnels à OSSTF/FEESO est admissible au titre de Membre honoraire.

Critères

Le titre est décerné sur demande d'une unité de négociation/d'un district à des Membres à la retraite qui ont au moins 15 années d'affiliation continue au sein de la Fédération et ont fait preuve d'un service et d'un engagement exceptionnels à OSSTF/FEESO. La candidature de Membre honoraire devrait être soumise au moins un mois avant la date de la présentation. Un Membre honoraire peut être approuvé pour un district au cours d'une même année pour chaque tranche de 500 Membres ou fraction majoritaire. Nonobstant, chaque district pourra faire demande pour un minimum de deux Membres honoraires par année.

- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La candidature de Membre honoraire devrait être soumise au moins un mois avant la date de la présentation.

James Forster des droits de la personne

Le prix James Forster des droits de la personne reconnaît un Membre d'OSSTF/FEESO qui a fait preuve, depuis un certain nombre d'années, d'un dévouement exceptionnel dans la lutte pour l'équité et la promotion des droits de la personne, tant sur le plan local, provincial ou international sur un certain nombre d'années.

Critères

Le Comité provincial des droits de la personne prendra en considération les critères suivants :

- Témoigne de l'engagement et de leadership dans les domaines de l'équité et des droits de la personne à l'échelon local.
- Témoigne de l'engagement et de leadership dans les domaines de l'équité et des droits de la personne à l'échelon provincial et (ou) international.
- Ardent défenseur de la justice sociale.
- Travail dans le domaine de l'équité et des droits de la personne effectué pendant un certain nombre d'années.
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.



Le prix Jennifer MacLean en santé et sécurité reconnaît les réalisations exceptionnelles d'un Membre d'OSSTF/FEESO dans le domaine de la santé et de la sécurité.

Critères

Le lauréat du Prix Jennifer MacLean en santé et sécurité aura démontré des aptitudes suivantes :

- Membre agréé d'un comité mixte de santé et de sécurité.
- Leadership démontré à traiter les problèmes de santé et de sécurité.
- Rôle clé dans la prestation de formation exceptionnelle en matière de santé et de sécurité.
- Implication au niveau provincial et (ou) dans l'ensemble du milieu syndical est un atout.
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, unité de négociation ou district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.

Prix John McNeil

Le prix John McNeil reconnaît les réalisations d'un Membre d'OSSTF/FEESO.

Critères

Le lauréat du Prix John McNeil aura manifesté un leadership remarquable dans la négociation collective locale, la protection des Membres et la gestion des conventions collectives. L'implication au niveau provincial constitue un atout.

- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, unité de négociation ou district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.

Prix Kelly Ann McKenzie

travailleur en éducation d'OSSTF/FEESO qui a fait d'importantes contributions à la croissance et au développement professionnel d'autres Membres aux niveaux local, régional et provincial.

Critères

Le Comité des services éducatifs examinera les critères suivants au moment de décider des lauréats de ce prix :

- La capacité de la personne proposée à préciser les objectifs de l'énoncé de mission du Comité des services éducatifs : Le Comité des services éducatifs a pour mission de favoriser et de promouvoir l'épanouissement professionnel des Membres d'OSSTF/ FEESO par l'entremise d'enquêtes et de recherches d'un œil critique sur les préoccupations en matière d'éducation et en offrant des directives, de l'information, des compétences et des ressources aux Membres et à la communauté en général.
- L'état de service et le leadership de la personne proposée (5 ans minimum) dans le processus et les activités de perfectionnement professionnel au niveau local, régional ou provincial.
- La participation de la personne proposée à l'élaboration et à la présentation de perfectionnement professionnel à un grand nombre de Membres.
- La démonstration par la personne proposée des attitudes et des pratiques qui incitent les autres à s'impliquer davantage au sein des services éducatifs.
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.

Prix Liz Barkley du statut de la femme

Le Prix Liz Barkley du statut de la femme reconnaît l'activisme et le leadership d'un Membre d'OSSTF/FEESO pour défendre et mieux faire connaître les préoccupations

Critères

Les domaines suivants sont à prendre en considération lors de la mise en candidature d'un Membre d'OSSTF/FEESO pour le Prix Liz Barkley du statut de la femme.

- Participation à des projets qui appuient l'égalité entre les sexes et la sécurité.
- Élaboration de programmes avant des répercussions positives sur la vie des élèves de sexe féminin.
- Initiatives pour améliorer la participation des femmes, l'activisme et les occasions de leadership.
- Action politique et représentation en vue de protéger et d'accroître l'égalité des femmes.

Le travail du Membre peut être effectué au sein d'OSSTF/FEESO. mais peut également comprendre des efforts menés en milieu scolaire, dans les mouvements féministes ou syndicaux et (ou) dans les communautés locale, nationale ou internationale.

- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district, à l'exception des Membres actuels du Comité provincial du statut de la femme.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.

Prix Nancy Warrener

reconnaître un membre du personnel enseignant ou du personnel enseignant suppléant d'OSSTF/FEESO qui a fait d'importantes contributions à la croissance et au développement professionnels d'autres Membres aux niveaux local, régional et provincial.

Critères

Le Comité des services éducatifs examinera les critères suivants au moment de décider des lauréats de ce prix :

- La candidate ou le candidat reflète l'attitude « C'est une bonne chose » et le dévouement professionnel qui caractérisaient l'approche de Nancy Warrener à la vie.
- La capacité de la personne proposée à préciser les objectifs de l'énoncé de mission du Comité des services éducatifs :
 - Le Comité des services éducatifs a pour mission de favoriser et de promouvoir l'épanouissement professionnel des Membres d'OSSTF/FEESO par l'entremise d'enquêtes et de recherches d'un œil critique sur les préoccupations en matière d'éducation et en offrant des directives, de l'information, des compétences et des ressources aux Membres et à la communauté en général.
- L'état de service et le leadership de la personne proposée (5 ans minimum) dans le processus et les activités de perfectionnement professionnel au niveau local, régional ou provincial.
- La participation de la personne proposée à l'élaboration et à la présentation de perfectionnement professionnel à un grand nombre de Membres.
- La démonstration par la personne proposée des attitudes et des pratiques qui incitent les autres à s'impliquer davantage au sein des services éducatifs.
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.

Prix Norm Snyder

Le Prix Norm Snyder reconnaît les contributions exceptionnelles d'un Membre d'un Comité d'unité de négociation/de district/d'un lieu de travail ou de l'exécutif d'unité de négociation/de district/d'un lieu de travail

Critères

Les critères et les directives de mise en candidature au Prix Norm Snyder sont les suivants. La candidate ou le candidat :

- doit surtout avoir servi les Membres d'OSSTF/FEESO en tant que bénévole.
- Le comité de sélection accordera la priorité aux contributions locales plutôt que provinciales.
- La candidate ou le candidat doit avoir contribué de façon exceptionnelle pendant l'année scolaire précédente et (ou) en cours.
- Une résolution de l'unité de négociation ou du district pour appuyer la candidature doit accompagner la demande.
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.



-en l'honneur de Wendel Fulton et Larry French

Le Prix d'action politique d'OSSTF/FEESO, en l'honneur de Larry French et de Wendell Fulton, est décerné à un Membre qui s'est démarqué par son leadership dans le domaine de l'action politique, soit au sein de la Fédération ou par son travail avec les partis politiques, d'autres syndicats ou des conseils du travail.

Critères

La lauréate ou le lauréat du Prix d'action politique aura démontré les qualités suivantes :

- Participé à des événements d'action politique ou d'activités d'intérêt pour OSSTF/FEESO, ou les a organisés.
- Occupé des postes au sein de la Fédération et (ou) de la communauté locale liés à l'action politique.
- Eu une incidence positive et progressiste sur la Fédération par son implication dans le domaine de l'action politique.
- La mise en candidature peut être soumise par tout Membre, mais elle doit être appuyée par l'exécutif de l'unité de négociation ou du district.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.

Prix de l'Exécutif provincial

Un Membre qui, de l'avis de l'Exécutif provincial, a contribué de façon exceptionnelle aux services de la OSSTF/FEESO tant au niveau local que provincial, est admissible au Prix de l'Exécutif provincial.

- Le prix est décerné sur une base annuelle à un nombre limité de Membres exceptionnels, à l'occasion de leur retraite.
- Un Membre à qui on a décerné la distinction de Membre à vie n'est pas admissible au Prix de l'Exécutif provincial.
- Les recommandations du comité exécutif du district doivent être acheminées avant le 1^{er} mai de chaque année à l'Exécutif provincial pour approbation.



Ce prix honore et célèbre publiquement un Membre d'OSSTF/FEESO qui, tout au long de sa carrière, a personnifié notre devise—Ne pensons pas à nos intérêts individuels, mais plutôt à nous entraider.

Afin d'être pris en considération pour ce prix, le Membre doit avoir accompli un travail exemplaire au sein d'une unité de négociation ou d'un district, et dont le leadership et l'activisme a démontré un profond engagement à renforcer la Fédération. L'importance sera accordée aux efforts à améliorer l'égalité, la justice sociale en éliminant les obstacles et à bâtir un syndicat plus engagé et inclusif.

Critères

Le Prix de la solidarité d'OSSTF/FEESO est ouvert à tout Membre actif à l'extérieur du Bureau provincial qui a fait un travail exceptionnel dans la promotion de la solidarité au sein de la Fédération, y compris :

- Une contribution exceptionnelle à vie à OSSTF/FEESO qui exemplifie et inspire les engagements profonds à bâtir des coalitions et à faire des ponts parmi les travailleuses et les travailleurs mêmes et au sein de la Fédération:
- a accordé une valeur ouverte et fière à l'unité et au travail d'équipe dans de multiples classifications d'emploi tout au long de sa carrière à titre de Membre d'OSSTF/FEESO;
- a travaillé à briser des obstacles et à rehausser la participation des Membres au sein d'OSSTF/FEESO;
- a travaillé à renforcer et à appuyer les Membres d'OSSTF/ FEESO au sein du syndicat, du lieu de travail ou dans la communauté;
- a montré activement et sans relâche un leadership pour l'amélioration des droits organisationnels et des travailleuses et travailleurs au sein d'OSSTF/FEESO et du mouvement syndical plus vaste.

Processus d'admissibilité, de mise en candidature, de sélection et de promotion.

- Tout Membre actif à l'extérieur du Bureau provincial est admissible à ce prix. Les mises en candidature décrivant les accomplissements, les efforts, le leadership et comment leur activisme à rehausser la solidarité au sein d'OSSTF/FEESO seront soumises par moyen électronique et évaluées en fonction des critères du prix.
- Les mises en candidature seraient proposées et appuyées par toute agente élue ou tout agent élu d'OSSTF/FEESO des unités de négociation ou districts et soumises par moyen électronique. Le personnel passerait en revue les mises en candidature et fournirait un rapport à l'Exécutif provincial contenant tout au plus cinq candidates et candidats finalistes à l'Exécutif provincial aux fins de considération.
- L'Exécutif provincial sélectionnera par la suite la gagnante ou le gagnant à partir de la liste des cinq candidates et candidats finalistes. Les candidates gagnantes et les candidats gagnants recevraient le prix à la RAAP subséquente et auraient l'occasion de s'adresser à la RAAP au sujet de leur travail à la promotion de la solidarité et de l'importance de celui-ci.
- L'Exécutif provincial offrira une mention honorable aux guatre autres finalistes.
- La date limite des candidatures pour ce prix est le 31 janvier.



Ontario Secondary School Teachers' Federation Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario 49 Mobile Drive, Toronto, Ontario M4A 1H5 TEL 416.751.8300 TEL 1.800.267.7867 FAX 416.751.3394 www.osstf.on.ca

